

## **RESIDENCES POTENTILLE SA / CONDITION GENERALE DE VENTE**

**ATTENTION** : le début de la location commence à 16 heures et la fin de la location se termine à 11 heures suivant les disponibilités de la dame de réception !

**VOISINAGE** : S'agissant d'un camping, la tranquillité doit régner dès 22h00. Le camping ayant un caractère résidentiel, aucune entrave aux règles et usages locatifs ne sera tolérée.

**PARKING** : Les vacanciers sont priés d'utiliser les places réservées exclusivement pour la place louée.

**TRAVAUX - REPARATIONS - PANNES** Les vacanciers ne sont pas autorisés à commander quelconques travaux sans l'autorisation écrite préalable du camping. **OBJETS TROUVES** Pour tout objet trouvé, nous vous le renvoyons et il vous est facturé le prix de la poste + une taxe de CHF 10.- pour le travail. Merci de payer par TWINT. Si vous n'avez pas TWINT, merci de demander à la dame de réception son numéro IBAN.

**VOTRE CARTE D'HÔTE** : Dès votre 1ère nuit passée à FRIBOURG REGION, vous recevrez une carte d'hôte digitale par sms ou par email le jour de votre arrivée. Le SMS comporte un code à 8 caractères ; l'e-mail inclut un QR code accompagné d'un code à 8 caractères. Il suffit de présenter le code ou QR code auprès des attractions touristiques partenaires pour bénéficier des avantages. Vous pouvez déjà consulter les offres actuelles sous [www.florasguest.ch](http://www.florasguest.ch) Des rives des lacs aux sommets des Préalpes, de multiples avantages s'offrent à vous. Profitez-en ! En cas de questions, vous pouvez contacter les offices du tourisme de Charmey ou de Bulle qui se feront un plaisir de vous renseigner. Charmey [www.la-gruyere.ch/charmey](http://www.la-gruyere.ch/charmey) Bulle [www.la-gruyere.ch/bulle](http://www.la-gruyere.ch/bulle) Informations utiles Toutes les communes fonctionnent avec le système des sacs poubelle taxés. Nous vous mettons à disposition le 1er sac pour CHF 2.50 (que la dame de réception encaissera à votre arrivée), les suivants peuvent être achetés à la pièce à la réception du camping.

**FRAIS D'ANNULATION** : En cas d'annulation, les frais d'annulation seront perçus à raison de 20% du montant total du loyer. Ils s'ajouteront à la progression suivante : - 40% du loyer en cas d'annulation entre le 21ème jour et le 15ème jour avant le séjour. - 60% du loyer en cas d'annulation entre le 14ème jour et le 8ème jour avant le séjour. - 80% du loyer en cas d'annulation entre le 7ème jour et le dernier jour avant le séjour.

**DOMMAGES** : Le preneur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile privée (RC). Celui-ci est tenu, lors de son départ, de signaler les dommages causés pendant son séjour dans le logement. Ceux-ci seront alors déduits de la caution ou, en fonction de l'importance des dégâts, facturés au preneur par la dame de réception ou par l'Agence. Il en va de même si les dégâts sont constatés après le séjour. D'autre part, si des effets faisant partie du logement ont été déplacés d'une pièce à l'autre, le preneur est prié de les remettre à leur place initiale.

**CAMPING** : Le locataire déclare avoir pris connaissance du présent contrat de location et s'engage à en respecter les clauses, ainsi que celles du règlement du Camping. Le preneur de bail ne pourra pas établir sa résidence principale au camping. Le prix du loyer est fixé en fonction du type d'hébergement (caravane ou mobilhome), de la situation et de la grandeur de l'emplacement.

**DROITS SUISSE** : Pour toutes les questions non résolues par le présent contrat et son règlement se référer au Code des Obligations, en particulier aux Article 253 et suivant CO.